



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### CHARENTON-LE-PONT



*Rencontre des professionnels de santé de Charenton – 15 novembre 2023*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Centre Alexandre Portier  
21 bis, rue des Bordeaux  
94220 CHARENTON-LE-PONT

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Charenton-le-Pont se mobilise pour déployer des actions adaptées afin de faciliter la vie quotidienne de tous les habitants. Les Charentonnaises et les Charentonnais confrontés à un contexte d'exclusion sociale ou de précarité économique, font l'objet d'un suivi attentif de la part des services sociaux de la Ville en lien avec toutes les institutions publiques et associatives avec lesquelles nous travaillons.

Au-delà de ses missions obligatoires, le CCAS est un outil opérationnel au service des politiques sociales de la Commune afin de repérer et de répondre à l'évolution des besoins sociaux de notre territoire. Une attention particulière est portée aux seniors et aux personnes en situation de handicap en leur proposant des soutiens adaptés, sous forme de services ou d'aides financières. Des animations permettent de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.

Le CCAS a développé, pour répondre aux besoins des Charentonnais, des initiatives innovantes comme le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE) et le Pass'Sport du Cp à la 3<sup>ème</sup> en 2017, la Caravane du Vivre Ensemble, le Pass'Activités destiné aux familles monoparentales en 2018. Depuis 2021, il adhère au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permettant la mise en place d'actions visant à les accompagner dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants. Enfin, il mène un programme d'activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) soutenant ainsi l'épanouissement des enfants en renforçant leurs compétences.

C'est pour cette dynamique de repérage et de réponse aux besoins des familles qu'en 2022, le Centre Portier est reconnu « lieu ressources parentalité » par la CAF et labellisé « Maison des 1000 jours » par les services de l'Etat (DRIEETS). Charenton se place ainsi dans le premier trio des villes du Val-de-Marne dotées de « Maison des 1000 jours ». Ces labels reconnaissent l'étendue et la qualité de l'offre de service organisée par le CCAS à destination des parents et confirment le choix de la Ville de s'engager durablement dans l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Dans le domaine de la santé, après avoir initié en 2017 le Conseil local de Santé Mentale (CLSM), puis mis en place le Sport sur Ordonnance en 2019, le CCAS s'est particulièrement mobilisé en 2020 pour soutenir les Charentonnais dans un contexte de pandémie sans précédent. En 2021 ses équipes se sont largement consacrées à la protection sanitaire des populations. Avec les assises de la santé en 2017, 2019 et 2021, le CCAS a souhaité engager une réflexion sur les enjeux de l'offre de santé et l'attractivité de notre territoire. Poursuivant cette trajectoire et visant à l'émergence d'un regroupement des professionnels pour un projet local de santé, le CCAS a confié, en 2022, la réalisation d'un diagnostic de territoire à l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS). La présentation de cette étude aux professionnels a confirmé l'impérieuse nécessité qu'ils s'organisent (CPTS) pour répondre aux enjeux de santé dans un contexte de vieillissement de la population et de pénurie médicale annoncée.

Si l'année 2022 a vu les conséquences du conflit russo-ukrainien impacter notre territoire, avec l'accueil en urgence des populations réfugiées, les signes de l'aggravation et de l'élargissement des précarités à une nouvelle population se sont confirmés en 2023.

C'est ainsi qu'à côté des enjeux de santé et du Vivre Ensemble, le CCAS s'est concentré cette année sur la prévention des précarités financière, énergétique et alimentaire afin de soutenir les Charentonnais dans un contexte économique difficile. Il a développé sa lutte contre la précarité énergétique par la prévention des coupures ou baisses de puissance, en prenant en charge une partie des dettes auprès d'EDF pour les foyers les plus précaires. Il a également déployé de manière expérimentale le dispositif du Pass'ô vert, aide financière pour une alimentation saine et de qualité, utilisable chez les commerçants charentonnais.

Nous remercions ici les membres du Conseil d'administration du CCAS, les partenaires et l'ensemble des élus et du personnel pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année afin de renforcer les solidarités locales, pour amortir les crises et protéger les Charentonnais fragilisés par l'âge, la maladie, le handicap, le manque de ressources.

Hervé GICQUEL  
Maire, Président du CCAS

Michel van den AKKER  
Vice-Président du CCAS

29 445 habitants en 2021  
(29 632 en 2020)

362 naissances  
Etat Civil  
(341 en 2022)

13 995 ménages  
(14 071)

4 553 Familles  
avec enfant <25 ans  
(4685)

1 213 Familles  
monoparentales  
(1146)

6 342 âgés  
de + 60 ans  
(6238)

2 730 personnes avec  
ressources < seuil de  
pauvreté (2 732)

Chiffres Insee RP 2020 (sauf pour la population : RP 2021)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

**Pour un service optimal aux usagers, le CCAS est une organisation qui s'appuie sur :**

#### Des professionnels engagés,

La crise sanitaire a pointé l'importance de l'engagement de proximité des collectivités territoriales auprès de la population. Dans une dynamique nationale et locale de vieillissement de la population, la **création en 2021 du « pôle santé autonomie »**, chargé de renforcer l'offre santé corrélée à l'offre de soutien à domicile permet d'améliorer la fluidité des parcours sur le territoire en relation étroite avec les institutions publiques et privées. L'arrivée début 2023 d'une chargée de mission Santé/Handicap, coordinatrice à mi-temps du CLSM a permis de relancer, après une année de vacance, les actions dans ce domaine. (5,4 ETP au CCAS + 3,3 ETP à la résidence).

Le « **pôle de développement social** » continue sa mission d'accueil, d'accompagnement des publics mais aussi d'analyse et d'étude des besoins sociaux de la population, d'animation des coordinations des partenaires et porte une attention particulière aux publics « invisibles » et « perdus de vue » en favorisant la démarche d'aller-vers (7,8 ETP). Les actions de soutien à la parentalité sont renforcées avec l'intégration au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et la mise en œuvre du Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces services opérationnels sont soutenus par les « **ressources partagées** » du pôle des Solidarités (avec la Petite Enfance) composées de l'assistance administrative, des finances et de la direction. (4 ETP).

#### Une offre de partenaires en évolution,

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance et son relais, la PMI départementale ainsi que des permanences (Assistants Sociaux du Département malgré un turn-over important, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton (AFC), médiation familiale de l'UDAF et psychologue) et une permanence d'accueil des services départementaux. A noter la fin du contrat de l'Association Tout'Azimut avec le Département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, non remplacé à ce jour.

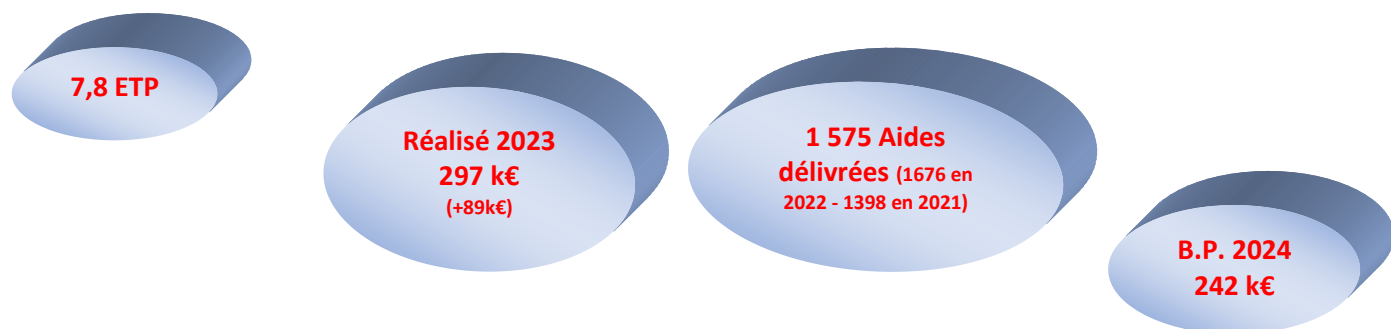
En 2021, l'offre est enrichie avec des permanences de l'association « Espace Droit Famille » qui propose désormais une demi-journée par semaine un Point Information Familles. En 2022, un partenariat avec l'Université Inter-âge développe l'offre culturelle destinée aux seniors.



En 2022, un nouveau partenariat voit le jour entre l'Etat, le commissariat de Charenton-le-Pont, la CAF et les Villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice pour la création d'un **poste d'Intervenant Social en Commissariat** dédié à l'accueil et l'orientation des victimes de violences conjugales et intra-familiales avec **3 demi-journées de permanence au Centre Portier**.

Signature de la convention par la Commandante de Police du Commissariat de Charenton, en présence du Sous-Préfet et du 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

## LE POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



### 1 : La domiciliation pour garantir et faciliter un accès aux droits élémentaires

Les personnes sans domicile stable peuvent solliciter le C.C.A.S pour obtenir une domiciliation. Cette démarche permet d'avoir une adresse pour recevoir du courrier. Elle facilite également l'accès aux droits et prestations (prestations caf, inscription à France services, listes électorales etc...). Accordée pour une durée de 1 an, la domiciliation est renouvelable.

Chaque demandeur est reçu par un agent du CCAS lors d'un entretien préalable afin d'évaluer le lien de rattachement à la commune et [initier un suivi social afin d'engager une démarche d'insertion et d'accompagnement.](#)

- ✓ **82 domiciliés** en 2023 (84 en 2022)
- ✓ Motifs des nouvelles demandes : Rupture d'hébergement (12) / conflit et rupture familiale (11) / hébergement par le 115 (10) / sans domicile fixe (7) / expulsion locative (2) / sans papier (1) / logement thérapeutique (1) / mise à l'abri (1)
- ✓ Motifs des sorties : 12 non-renouvellements à l'expiration (8 en 2022) / 5 radiés car non venus depuis plus de 3 mois (8 en 2022) / 3 Relogements, parc social, SIAO, Solibail) (9 en 2022) / 2 A la demande de la personne

#### DOMICILIATION

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de domiciliés au 31/12	50	52	52	57	59	60
Nouvelles demandes	22	28	34	26	29	45
Renouvellements	28	24	18	31	30	37
Nb de sortants	18 <i>Dont 6 relogements</i>	21 <i>Dont 5 relogements</i>	28 <i>Dont 12 relogements</i>	17 <i>Dont 9 relogements</i>	25 <i>Dont 9 relogements</i>	22 <i>Dont 3 relogements</i>
Total	68	73	80	74	84	82
Nombre de courriers	1 233	1 489	935	1 315	1 493	1 508

## 2 : L'accès aux droits nationaux et la lutte contre le non-recours

Les aides sociales légales recouvrent l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi. Les CCAS participent à l'instruction des dossiers et transmettent aux décideurs payeurs que sont les caisses de sécurité sociale, le Conseil Départemental, etc. A Charenton, l'équipe du service « accueil et accès aux droits » du CCAS reçoit, informe et accompagne les publics dans la mise en œuvre de leurs demandes avec une visée de [lutte contre le non recours](#).

Cette mission est réalisée par 5 agents qui assurent également l'accueil du Centre Alexandre Portier en informant et en orientant les accueillis vers les services et partenaires adéquats (4.3 ETP).

AIDES LEGALES	2019	2020	2021	2022	2023
Aide médicale d'État (AME)	10	3	6	7	5
Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	9	6	6	11	7
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	23	20	32	27	42
Retraite et complémentaire			9	10	12
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	29	18	21	22	20
Allocation adulte handicapé (AAH)	7	6	8	7	8
Allocation compensatrice (ACTP)	2	3	1	2	0
Prestation de compensation du handicap (PCH)	4	9	6	7	5
Reconnaissance Travailleur handicapé	5	4	6	10	3
Cartes Mobilité Inclusion	40	38	40	27	39
Hébergement personnes handicapées	14	4	9	7	3
Hébergement personnes âgées	23	25	14	11	14
Enquête obligation alimentaire	13	25	14	14	19
Pré-évaluation RSA	71	6	0	0	0
Demande RSA	53	37	45	36	18
Successions	25	22	24	23	37
Chéquiers Mobilité	22	15	38	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>241</b>	<b>279</b>	<b>185</b>	<b>232</b>

### 3 : La lutte contre la fracture numérique, une demande croissante d'accompagnement

Avec comme objectif de **favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours aux aides, services et prestations**, le CCAS met à disposition du public une borne numérique depuis 2021. Un agent a suivi une formation certifiante et obtenu en juillet 2023 le titre professionnel de « responsable d'espace de médiation numérique ».

Si la dématérialisation des aides simplifie l'accès aux dispositifs pour certains publics, elle peut être également un véritable frein pour d'autres, en particulier les plus âgés. C'est pourquoi le service d'accueil et d'accès aux droits propose un soutien individualisé pour les publics éloignés du numérique.

Entre 2022 et 2023 la fréquentation a augmenté de près de 35% ce qui démontre un véritable besoin d'accompagnement « pas à pas » de la population vers un début d'autonomie numérique.

115 Demandes en 2023			
85 Demandes en 2022			
CAF	38 (47)	AMELI	23 (13)
RETRAITES	14 (3)	BOITE MAIL	11 (0)
IMPÔTS	8 (4)	ANTS	8 (3)
CR IDF (coup de pouce)	7 (0)	AUTRES	6 (15)



## 4 : Les aides facultatives, un soutien continu et indispensable aux familles

Le CCAS conçoit et verse des aides locales adaptées aux besoins spécifiques des Charentonnais.

### A – Les Primes de naissance

Ces primes historiques sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> enfant, et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3<sup>ème</sup> enfant ou au-delà.

#### ⇒ 29 primes versées pour un montant de 13 033€ dont 1 mère âgée de moins de 25 ans

51 en 2022 pour un montant de 23 613€  
30 en 2021 pour un montant de 13 493€  
30 en 2020 pour un montant de 13 493€  
35 en 2019 pour un montant de 16 330€

### B – Le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE)

Cette prestation financière mensuelle créée en 2017 permet que la garde individuelle ait un reste à charge égal à celui de la garde en crèche. Elle est versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8 000 euros mensuels et compense le surcoût éventuel de la garde individuelle. Le montant global de cette prestation est en nette augmentation par rapport à 2022 (+39%).

#### ⇒ 45 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 51 356 €

42 en 2022 pour un montant de 37 139€  
47 en 2021 pour un montant de 50 039€  
49 en 2020 pour un montant de 77 757€  
65 en 2019 pour un montant de 82 325€

### C - Aide à un Projet Educatif, aides aux séjours et bourse aux projets

L'aide au projet éducatif est une prestation financière attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans.

#### ⇒ 17 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 8 311,49 €

09 en 2022 pour un montant de 9 471€  
14 en 2021 pour un montant de 16 011€  
11 en 2020 pour un montant de 10 585€  
10 en 2019 pour un montant de 8 670€

Ce dispositif se décline sous la forme d'un soutien financier pour les voyages scolaires, particulièrement dans le secondaire.

#### ⇒ 9 familles ont bénéficié de l'aide aux séjours pour un montant de 1 630€

11 familles pour 1 910 € en 2022

Le CCAS encourage les initiatives citoyennes des jeunes Charentonnais âgés de 16 à 30 ans en valorisant leur engagement par un soutien financier à des projets locaux non lucratifs (individuels ou collectifs) de solidarité ou d'amélioration du cadre de vie des Charentonnais. En 2023 le CCAS a participé au financement d'un barbecue solidaire, d'un voyage humanitaire au Sri-Lanka, d'un repas solidaire de Noël.

➔ **3 projets financés pour un montant de 3 640€**

1 projet pour 1 500 € en 2022



*Départ du trophée 4L, le 4 janvier 2023, projet financé en 2022.*

#### D - Le Pass'Sport

Cette aide financière créée en 2016 est versée aux familles sous forme de bons à déduire du prix de la cotisation. Son montant est compris entre 100 et 150€ et la cible est de nouveau élargie en 2021 (TSI supérieur à 60%) intégrant de fait la classe moyenne. Elle a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège.

➔ **517 enfants ont bénéficié d'un Pass'Sport (distribués) en 2023 pour un montant de 67 570€ utilisés**

615 en 2022 pour un montant de 70 290€  
537 en 2021 pour un montant de 49 100€  
376 en 2020 pour un montant de 27 080€  
448 en 2019 pour un montant de 39 160€

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, notamment les plus fragilisées, le CCAS propose le Pass'activités, aide financière sous conditions de ressources, créée en 2018 et délivrée aux familles monoparentales sous la forme de « chèques loisirs ». D'une valeur de 100€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 80€ pour le CCAS), elle permet de bénéficier d'une offre de loisirs à partager en famille (cinéma, concert, parcs d'attractions...).

➔ **226 enfants en 2023 pour un montant de 18 080€**

74 enfants en 2022 pour un montant de 5 920€

216 enfants en 2021 pour un montant de 17 280€

62 enfants en 2020 (crise sanitaire) pour un montant de 4 960€

251 enfants en 2019 pour un montant de 20 080€

## Focus chiffré sur les aides aux familles :

### Évolution globale du nombre et des montants des aides financières aux familles

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants versés (€)
2019	665	168 485
2020	478	131 915
2021	878	148 642
2022	1082	183 143
2023	1290	261 863

### Dont Petite Enfance

ANNÉE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants versés (€)	Forfait Garde SAJE	Montants versés (€)	Nombre d'aides Petite Enfance	Total Montants versés (€)
2019	412	35	16 330	65	82 325	100	98 655
2020	361	30	13 493	49	77 557	79	91 050
2021	377	30	13 493	47	50 039	77	63 532
2022	341	51	23 613	42	37 139	93	60 752
2023	362	29	13 033	45	51 356	74	65 028

### Dont Enfants scolarisés

ANNÉE	Projet Educatif	Montants versés (€)	Pass' Sport	Montants versés (€)	Pass' Activités	Montants versés (€)	Nombre d'aides Enfance	Total Montants versés (€)
2019	10	8 800	384	39 470	251	20 080	614	68 350
2020	11	10 585	254	27 080	62	4 960	265	42 625
2021	14	16 011	537	49 100	216	17 280	801	82 391
2022	21	12 881	615	70 290	74	5 920	786	89 091
2023	29	13 581	517	67 510	226	18 080	696	99 171

**F – La lutte contre la précarité énergétique**

La lutte contre la précarité énergétique des familles charentonnaises constitue un enjeu majeur en cette période de forte augmentation des prix de l'énergie qui impacte de façon importante les budgets des familles les plus vulnérables. Avec le PASS'ÉNERGIE créé fin 2022, le CCAS propose une aide financière au paiement de la facture énergétique reposant sur un partenariat avec E.D.F ainsi que des visites énergie pour évaluer l'origine de la précarité (isolation du logement, développement des écogestes).

Pass'Énergie : Prise en charge de 50% du montant de la dette EDF (plafonné à 500€)  
Fond SIPPEREC : Aide financière au paiement des dettes d'énergie  
Aides VÉOLIA : Aide financière au paiement des dettes d'eau

Aides aux fluides					
AIDES A L'ÉNERGIE	2019	2020	2021	2022	2023
Enveloppe attribuée au CCAS (SIPPEREC)	3400	3300	3921	3200	<b>3100</b>
Nb de demandes	6	5	14	6	<b>5</b>
Montant total accordé par le CCAS	1 282€	1 610€	4 283€	1316€	<b>1352€</b>
<b>PASS'ÉNERGIE</b>					
Nb de demandes				5	<b>35</b>
Montant total accordé par le CCAS				3208€	<b>6746€</b>
<b>AIDES VÉOLIA</b>					
Enveloppe attribuée au CCAS			1300€	1300€	<b>1300€</b>
Nb de demandes			1	1	<b>1</b>
Montant total accordé par le CCAS			285 €	370€	<b>80€</b>
<i>Évolution des montants /N-1</i>		+25 %	+ 83 %	+ 7 %	<b>+ 67 %</b>

**G – Les aides exceptionnelles 2023 : Le Pass'O'vert, le Pass'Noël et l'aide à l'achat d'électroménager**

Pour mémoire, en 2022, le CCAS a versé un coup de pouce de 120 € à 203 salariés ayant perçu en 2021 des salaires entre 8 et 18 000 €, ainsi qu'un treizième mois aux 219 bénéficiaires du CMR pour un montant total de 63 720 euros pour ces deux aides exceptionnelles.

**+ Le Pass'O'vert**

Les différentes crises (covid, inflation) ont déséquilibré les populations notamment les plus fragiles. La précarité alimentaire s'est aggravée en impactant directement les familles dans leur quotidien.

C'est pourquoi le CCAS a souhaité expérimenter une aide innovante et exceptionnelle pour prévenir la précarité alimentaire afin de permettre aux foyers modestes d'avoir accès à une nourriture saine et de qualité. Ainsi le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le CCAS a lancé un dispositif s'articulant autour de 3 volets :

- Des chèques alimentaires « verts » accessibles sous condition
- Des ateliers parents-enfants
- La distribution de fruits et légumes « durables » en partenariat avec l'association « Au Petit Plus » et l'AMAP « Côté Panier »



Fort retentissement médiatique pour le « Pass ô vert en juillet 2023

240 foyers bénéficiaires des bons Pass'O'vert – 70 200€  
50 inscriptions lors des 4 ateliers – 1 070€  
Paniers AMAP pour l'association « Au petit plus » - 1 104€

#### + Le Pass'Noël

Désireux de soutenir, lors des fêtes de fin d'année, les enfants des familles charentonnaises les plus précaires, le CCAS propose fin 2023 un Pass'Noël en partenariat avec l'association des commerçants de Charenton. Chaque enfant (familles avec un TSI supérieur à 80%) a pu recevoir un bon de 10€ à utiliser dans les chalets du marché de Noël (prise en charge financière à 50% par le CCAS et 50% par les commerçants).

157 bons utilisés – 785€

#### + L'aide à l'achat d'électroménager

Afin de faire face aux besoins fondamentaux des publics les plus fragiles et notamment les personnes bénéficiaires du Complément Mensuel de Ressources de la ville (âgées et en situation de handicap), le CCAS propose en 2023 une nouvelle aide : l'aide à l'achat d'électroménager pour les personnes qui ont besoin d'équiper leur logement ou de remplacer un appareil hors d'usage.

12 bénéficiaires – 7137€ en 2023

## H – Les aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

### ➔ Une augmentation du montant des aides financières attribuées : Logement et santé à préserver

En complément des aides facultatives proposées par le CCAS, le Conseil d'Administration attribue des aides financières individuelles. Les situations sont présentées par les travailleurs sociaux des partenaires et étudiées par le Conseil d'Administration. A noter que **2 avances remboursables** (prêt à taux 0%) ont été proposées pour un montant de 2 229€

AIDES FINANCIERES délibérées par le Conseil d'Administration					
	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de demandes	51	47	58	66	48
Aides attribuées	41	22	33	34	33
Orientation vers le CMR			5	6	6
Refus / Ajournées	10	25	21	21	15
Montant total accordé	15 510€	6 588€	24 783€	16 109 €	19 886€
Évolution des montants /N-1	- 7%	-42%	+376%	-34%	+23%
Thématique du besoin					
Habitation	31	18	29	20	21
Santé	4	2	3	4	12
Enfant	5	6	4	2	3
Impayés	11	20	16	20	6
Taxe	2	1	2	1	3
Mobilités	0	0	0	0	2

## 5 : Le soutien à la parentalité, diversité des actions pour toucher tous les parents

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle d'éducateurs de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information en favorisant l'entraide et l'échange entre parents. Depuis 2022, le Centre Alexandre Portier est labellisé « lieu ressources parentalité » par la CAF et « Maison des 1000 jours » par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) valorisant ainsi les nombreuses actions proposées en direction des parents :

→ Le **point information familles** qui permet d'informer et orienter les familles en fonction des problématiques repérées (27 rencontres en 2023 pour un accompagnement juridique et/ou du soutien psychologique)

→ La **médiation familiale** avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) propose aux couples de renouer le dialogue et trouver ensemble des solutions face à des situations conflictuelles essentiellement liées à la séparation (74 médiations)

→ Les permanences de l'**intervenante sociale en commissariat** pour soutenir les personnes victimes de violences conjugales ou intra-familiales (147 situations)

→ Les groupes thématiques **d'échanges et d'entraide** entre parents :

14 et 21 avril : épuisement parental (15 participants)

12 Mai : Stress et anxiété chez l'enfant (12 participants)

→ Les **ateliers parents-enfants** dans le cadre du dispositif Pass'O'vert, véritable temps de partage et d'échange autour d'une activité culinaire (4 ateliers en novembre et décembre 2023) : 60 participations

→ Les **conférences** s'adressent à un public large autour de thématique d'éducation :

10 février : Motivation, concentration (28 participants et 18 enfants gardés)

20 mars : les émotions de l'enfant à la lumière des neurosciences, animée par Héloïse Junier (177 parents)

6 novembre : Le sommeil de l'enfant, animée par Héloïse Junier (188 parents)

25 novembre : La lutte contre les violences éducatives ordinaires, animée par Maud Alejandro (87 parents)

→ Les **débats théâtraux** qui invitent les spectateurs à intervenir directement dans le cours d'une scène de théâtre afin d'en imaginer l'issue (mise en situation et débat)

11 octobre : Spectacle gesticulé "Il était une fois un week-end sur deux..." Réseau médiation familiale 94

8 décembre : Soirée des familles avec un forum débat et spectacle pour enfants (85 personnes et 70 enfants)



→ Les **bébés concerts** 13 mai et 10 décembre 2023 ou la culture dès le berceau

→ La **soirée jeux des familles** avec le service jeunesse le 29 septembre (80 participants)

→ L'**aide aux départs en vacances** en partenariat avec L'ANCV et l'AFC, permet aux familles de partir en vacances durant la période estivale à des prix attractifs : 18 départs en 2023 (16 en 2022 ; 20 en 2020). Cette action est remise en cause pour l'été 2024 en raison de l'impossibilité de mobiliser du temps humain.

→ Le **Contrat local d'accompagnement à la scolarité** vise à soutenir des enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire.

## 6 : L'animation de l'offre de services sur le territoire

En 2023, les différentes coordinations réunissent une trentaine de partenaires du territoire. L'objectif est d'organiser le maillage territorial et favoriser l'interconnaissance tout en développant l'analyse des pratiques professionnelles afin d'améliorer les prises en charge coordonnées des Charentonnais.

- + La coordination gérontologique      ⇒ 1 par trimestre
- + La cellule des situations complexes ⇒ 1 par trimestre
- + La coordination sans abrisme        ⇒ 1 en 2023

### *Projets 2024*

- Développement du Pass'Energie (partenariat élargi aux fournisseurs alternatifs à EDF) ;
- Déploiement par un meilleur repérage de l'aide à l'achat d'électroménager pour les bénéficiaires du CMR ;
- Lutte contre la fracture numérique avec la mise en œuvre d'ateliers collectifs autour de l'utilisation de la borne numérique ;
- Accès à la culture comme levier d'accompagnement social pour les publics dits « empêchés » en déployant le dispositif « cultures du cœur » ;
- Soutien au démarrage de la « Parent'aise » lieu de jeu et de rencontre entre parents, enfants et professionnels, dans le quartier Bercy.



## LE PÔLE SANTÉ / AUTONOMIE

5,4 ETP

Réalisé 2023  
1 246 k€

5019  
Bénéficiaires

B.P.2024  
1 226 k€

Chiffres Insee RP 2020 (sauf pour la population : RP 2021)

### 1 : La santé et les HandicapS

#### 1 - Le Conseil Local de Santé Mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les acteurs de la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Charenton-le-Pont s'est associée avec Saint-Mandé et Saint-Maurice pour le créer en 2017. Saint-Mandé a quitté le CLSM en 2023.

Le CLSM a retrouvé une dynamique de fonctionnement avec l'arrivée de la chargée de mission Santé / Handicap qui en assure à mi-temps la coordination. Les actions de formation sur les premiers secours en santé mentale ont touché 34 personnes en 2023 et les temps de sensibilisation se sont poursuivis sur les secteurs scolaire et périscolaire. La séance plénière du CLSM a abordé particulièrement la santé mentale des jeunes et a réamorcé les groupes de travail pour l'année 2024.

Une convention permettant de faciliter l'accès des patients des hôpitaux Paris Est Val-de-Marne (site Saint-Maurice) aux équipements municipaux a été conclue à partir de la saison 2023/24.

#### 2 - Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé

Le dispositif sport sur ordonnance s'appuie sur un partenariat avec VIACTI qui a assuré 93.5 séances pour un coût de 5527.50€. Il compte 40 participants à la fin de l'année et a atteint l'objectif de sortie par l'accompagnement vers le droit commun des personnes présentes depuis plusieurs années. Ainsi, 21 d'entre eux ont intégré des activités seniors ou associatives en septembre 2023.

Le créneau à destination des adultes en activité professionnelle a connu un fort démarrage avec la constitution d'un groupe de 8 personnes au dernier trimestre de l'année.

L'accueil d'adolescents sur un créneau spécifique rencontre encore des difficultés à trouver son public en 2023 malgré une mobilisation de la nouvelle équipe de direction du collège de la Cerisaie.

#### 3 – Les autres actions Santé

En 2023, un audit territorial de santé a été mené par l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) pour affiner la connaissance des acteurs médicaux de Charenton. Celui-ci a permis de mettre en lumière les attentes des professionnels de santé pour, notamment, améliorer leurs conditions d'exercice. La restitution publique a réaffirmé les possibilités d'accompagnement de l'URPS et le soutien de la municipalité dans les projets d'installation et d'organisation des professionnels de santé Charentonnais.

En cohésion avec les villes de Saint-Maurice et de Maisons-Alfort, la collectivité continue de soutenir la démarche de création par plusieurs professionnels de santé d'une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** dénommée « **Trois comme Une** ».

La Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un nouveau bail commercial à destination d'une activité de **pôle de santé** dans les bâtiments de l'ancien lycée au 9 Avenue Jean Jaurès afin de développer l'offre médicale du territoire charentonnais. Le CCAS prend toute sa part pour renforcer l'attractivité de Charenton pour l'installation de nouveaux professionnels de santé dans sa lutte contre les déserts médicaux.

Enfin, une action de prévention bucco-dentaire a été organisée le 6 octobre 2023, en partenariat avec le Bus-Dentaire du Samu Social et de l'Union française de la santé bucco-dentaire. Cette matinée a permis d'accueillir 34 personnes sur les thématiques l'accès aux droits de la santé et du dépistage bucco-dentaire.



#### 4 - HandicapS

La Commission HandicapS s'est réunie deux fois en 2023. La commission ERP5 a notamment œuvré à l'étude d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics du projet Charenton / Bercy en plus des demandes de permis de construire ou travaux pour les établissements recevant du public y compris concernant un projet d'aménagement d'un terrain multi-sports pour faciliter l'accès des espaces et jeux aux personnes en situation de handicap. En 2023, la sous-commission « sensibilisation » a défini son champ d'action autour des troubles autistiques.

Après une expérimentation à l'été 2023, une convention de partenariat et financière a été formalisée avec « **Le village des enfants extraordinaires** », situé à Saint-Maur des Fossés, pour faciliter l'accueil d'enfants charentonnais majoritairement non scolarisés ou non admis en instituts spécialisés. La structure a accueilli 3 enfants charentonnais en 2023 pour un coût de 3525 euros.

12 classes des 5 écoles élémentaires de Charenton ont pu bénéficier des actions de sensibilisation au handicap avec l'association ODAAS pour un coût de 3600 euros.

## 2 : Les Seniors : Prévention, Animation, Service de Soutien au domicile



### Les missions :

- ⇒ Accueillir, écouter, comprendre le public et ses demandes ;
- ⇒ Informer, orienter, accompagner les demandeurs ;
- ⇒ Participer à la prévention et à la lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge, la situation de handicap, la maladie, la précarité financière etc...
- ⇒ Accompagner les habitants pour leur permettre de bien vivre leur avancée en âge dans le contexte actuel d'allongement de la vie ;
- ⇒ Stimuler l'autonomie, préserver la santé et développer le lien social en proposant des activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives ou cognitives, récréatives ou festives, adaptées à chacun et à chaque étape de sa vie ;
- ⇒ Valoriser le rôle social des seniors.

Afin d'atteindre ces missions, le service organise des activités, des voyages, des sorties ainsi que des festivités. Il assure l'animation de la coordination gérontologique et la mise en place de la politique de prévention. La Direction Santé / Autonomie a redéployé un poste sur des missions de récréation et d'accompagnement des liens sociaux pour les usagers les plus isolés. L'année 2023 voit également **la création du premier Conseil des Seniors** de Charenton.

### 1 – La participation des retraités avec le Conseil des Seniors

La Municipalité de Charenton a la volonté de développer la démocratie participative. C'est dans cette dynamique de mieux prendre en considération les préoccupations, les besoins et les attentes des aînés de la ville qu'a été créé en 2023 le premier Conseil des Seniors de Charenton. Constitué de dix-neuf membres, cette instance accueille des représentants des associations œuvrant auprès des seniors, des équipements médico-sociaux de la commune et également des personnes qualifiées désignées par le maire et enfin 11 membres à titre personnel, tirés au sort parmi les candidats.

Suite à la première séance plénière au mois de juin, la première mission de recensement des observations et propositions formulées par les personnes âgées, dans un souci d'amélioration des conditions de vie des charentonnais a été engagée.

## 2 - Les activités : une fréquentation en augmentation constante depuis la crise sanitaire

➡ Les activités ont rencontré leur public avec 857 inscriptions (748 en 2022). Les cours d'aquagym et d'aquafitness sont toujours très sollicités. Face à cette demande, le service n'a malheureusement pas pu donner satisfaction à l'ensemble des retraités.

Le service Seniors poursuit son partenariat avec l'Université Inter Ages. L'association a pu présenter ses activités lors du Forum des associations, comme en 2022 et a animé une conférence lors de la Semaine Bleue du mois d'octobre.

	Nombre d'activités	Nombre de créneaux	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR	Personnes en liste d'attente
2019	18	33	730	459	212	3	22
2020	20	35	586	473	168	5	13
2021	22	32	603	573	196	0	0
2022	21	33	748	491	131	1	27
2023	19	35	857	494	332	6	67

## 3 - Les voyages

Le Service poursuit le développement de ses activités. Ainsi, un séjour de vacances a permis à 36 personnes de découvrir Merlimont-le-Touquet pour un montant de 14 954,10 euros (reste à charge pour le CCAS). Le second séjour envisagé a été reporté à l'année 2024 faute d'un nombre de participants suffisant.

## 4 - Les festivités

L'édition 2023 de la Semaine Bleue a accueilli plus de 900 inscriptions (600 en 2022) autour d'une douzaine d'événements intégrant à l'organisation les deux associations de retraités charentonnais (A3A et ASC).

Le banquet de Monsieur le Maire au Moulin Brûlé de Maisons-Alfort a rassemblé sur 3 jours, 927 personnes contre 842 en 2022 à la Bodega.

## 5 - Les sorties

Les sorties et festivités des programmes d'été comme d'hiver dépassent le millier d'inscriptions.

Il est à noter l'organisation par le pôle seniors de deux sorties spécifiques à destination de publics très fragilisés, l'une à la mer et l'autre à Paris, en collaboration avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrée, l'AIDAPAC et l'association des Petits frères des pauvres.

Le nouveau programme estival « Tous au club seniors », destiné aux seniors qui restent à Charenton, a comptabilisé 323 inscriptions bénéficiant à 129 personnes. Les sorties d'été ont rassemblé 546 inscriptions.

	Nombre de sorties et repas	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR
2019	24	1 744	675	291	23
2020	0	0	0	0	0
2021	23	834	550	169	0
2022	13	1 018	592	140	14
2023	17	1 471	662	200	28

6 - La prévention

✓ **Plan bleu et personnes fragilisées**

Le plan canicule, comptabilisant 337 inscrits sur le registre des personnes vulnérables, a prolongé la mobilisation des équipes en raison des fortes chaleurs du mois de septembre. Plus de 200 usagers ont été appelés à chaque épisode caniculaire en lien avec les partenaires habituels de la coordination gérontologique (Aidapac, Clapa, Idel santé, Espace Autonomie, etc...). C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été quand le CCAS le prend en charge toute l'année.

7 - Les services de soutien à domicile

✓ **Téléassistance**

Depuis 2017, le CCAS a décidé la prise en charge intégrale et pour tous des frais de téléassistance.

Un nouveau prestataire de téléassistance, VITARIS, a repris l'offre de sécurité 7/7 et 24/24 aux personnes isolées et fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap durant l'année 2023, accompagnant 445 usagers. Ce marché piloté par le Conseil départemental dispose d'options plus ciblées comme l'installation de boîte à clefs sur le palier pour faciliter l'accès des professionnels au domicile des bénéficiaires les plus fragiles. Le CCAS reçoit chaque jour les comptes-rendus d'alertes et **assure un suivi individualisé pour les personnes concernées.**

✓ **Livraison de repas à domicile**

La restauration à domicile continue à développer la prestation en termes de qualité des repas et de choix des menus. L'enquête menée à l'été 2023 affiche un taux de satisfaction de 78%. La tarification reste inchangée depuis 2017 avec un plancher à 3 € le repas (pour les bénéficiaires du CMR) jusqu'à 8,50€ pour les personnes dont les ressources sont supérieures au revenu médian (1789€).

✓ **Mobilité**

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service a permis à 131 retraités (139 en 2022, 90 en 2021, 100 personnes en 2020, 102 en 2019) de bénéficier de plus de 3 563 trajets tout au long de l'année (3 038 en 2022, 2655 en 2021, 2540 en 2020).

Répartition par âge		Bénéficiaires
Moyenne d'âge :	83,8	131
5%	55 - 69 ans	7
26%	70 - 80 ans	34
50%	81 - 90 ans	65
19%	+ 91 ans	25

**Motifs des déplacements en bus services 2023**

Médical, médico-social et bien-être	Clinique de Bercy	854	1561	43%
	Médical	412		
	Pharmacie, Laboratoire	8		
	Radiologie, IRM	23		
	CLAPA	123		
	AIDAPAC	5		
	Coiffeur	136		
Administratif	Poste, Banque	34	325	9%
	Démarches administratives	188		
	Commissariat	51		
	Divers	52		
Restauration et alimentaire	Déjeuner Résidence J. d'Albret	92	535	15%
	Résidence Gabrielle d'Estrées	46		
	Marché	56		
	Courses	309		
	Petit Plus	32		
Festivités	Vœux du Maire au Théâtre	136	315	9%
	Semaine Bleue	8		
	Déjeuner Espace Toffoli	171		
Activités Pôle Seniors	Activité conférence	1	928	25%
	Activité pilate	101		
	Activité atelier équilibre	22		
	Activité gymnastique douce	10		
	Activité histoire de l'art	12		
	Activité intergénérationnel	74		
	Activité loto	628		
	Activité gymnastique sur chaise	2		
	Activité atelier anti-chutes	70		
	Activité aquagym	4		
	Activité ciné-club	4		
	<b>3664</b>	<b>3664</b>		

✓ **Revalorisation du Complément Mensuel de Ressources**

En 2023, le CCAS a décidé la revalorisation du Complément Mensuel de Ressources, garantissant ainsi aux 273 personnes concernées des ressources mensuelles de 1160 €. Le dernier seuil de pauvreté connu (2020) s'élève à 1128 €. Le versement mensuel peut aller jusqu'à 204 € pour les personnes en situation de handicap et 207 € pour les personnes âgées. Les 22 couples seniors ont complété leurs ressources jusqu'à 1740 euros. A noter le versement d'un demi-13<sup>ème</sup> mois en décembre.

AIDES FACULTATIVES		2019	2020	2021	2022	2023
CMR Personnes Âgés	Bénéficiaires	144	145	146	169	166
	Coût CCAS	220 453€	219 135€	232 175€	294 188€	315 231€
CMR Personnes en situation de Handicap	Bénéficiaires	92	96	100	120	107
	Coût CCAS	203 572€	185 964€	196 294€	228 345€	245 401€
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	6	6		7	7
	Coût CCAS	6 950€	1 629€	0	3 429€	11 849€
Restauration à domicile	Bénéficiaires	108	197	161	124	133
	<i>Nouvelles demandes</i>	37	88	31	44	48
	Nombre de repas	17 544	25 824	19 774	19 404	21 038
	Coût CCAS	62 016€	81 990	57 076	61 382€	55 792€
Téléassistance	Bénéficiaires	392	425	431	445	445
	Coût CCAS	36 800€	41 424	44 968	35 373€	42 734€
<b>COÛT TOTAL pour le C.C.A.S.</b>		<b>529 791€</b>	<b>530 142€</b>	<b>526 264€</b>	<b>622 727€</b>	<b>671 007€</b>

## 8 - Le Soutien aux partenaires du maintien à domicile

### ✓ AIDAPAC

Considérant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signée en 2021 entre le CCAS et l'Aidapac et la convention financière 2023/2024, une subvention de 182 500 € a été validée avec un versement en 2023 de 170 500 € du fait de 12 000 euros non-utilisés en 2022. Ce soutien annuel aux actions du Service d'Aide A Domicile (SAAD) répond à 6 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la qualité du service rendu aux Charentonnais
- Axe 2 : Amélioration des conditions de travail des professionnels
- Axe 3 : Dynamique territoriale
- Axe 4 : Aide aux aidants non-professionnels
- Axe 5 : Accès aux droits
- Axe 6 : Rapprochement CLAPA

Ce dernier axe prend toute sa valeur dans un contexte où la Loi prévoit l'obligation pour les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'élargir leurs prestations à l'aide à domicile.

### ✓ Accueil de jour « Les quatre vents »

Le partenariat avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrée s'est un peu plus affirmé en 2023 dans la perspective de lutter contre les stéréotypes négatifs de la vie en établissement et faciliter ainsi le parcours résidentiel des personnes âgées. La promotion de l'accueil de jour comme solution d'accueil et de répit lors de la Semaine Bleue a permis de soutenir son activité avec une fréquentation de 7 personnes. La collectivité poursuit la prise en charge financière pour les Charentonnais à hauteur de 65% pour les personnes imposables et de 85% pour les non imposables.

## 9 - La coordination gériatologique : Situations complexes et complémentarité d'actions

La coordination gériatologique regroupe une vingtaine de participants de tous les secteurs, social (comme les équipes de l'Espace Autonomie et de l'EDS), médical (comme le réseau d'infirmier Idel Santé, l'UMGP et le CMP), médico-social (Aidapac, Clapa, Ehpad), institutionnel (comme les bailleurs sociaux) ou associatif (Petits frères des pauvres et Conférence Saint-Vincent de Paul). Ce travail partenarial s'enrichit par les échanges interdisciplinaires des intervenants consacrés aux situations les plus complexes, tant dans leur durée de résolution que de leur mise en œuvre.

Au-delà de l'examen des situations complexes, une meilleure connaissance de l'offre et l'organisation d'échanges de pratiques sont développées autour des actions de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés.



### Projets 2024

#### ➤ HandicapS

- ✓ Poursuivre les actions de sensibilisation notamment sur la thématique de l'autisme ;
- ✓ Etablir un diagnostic territorial de l'offre culturelle et sportive à destination des publics porteurs de handicap.

#### ➤ Seniors

- ✓ Travailler avec les associations de retraités charentonnaises afin de coordonner l'offre de services ;
- ✓ Soutenir la circulation douce (vélo à assistance électrique Rickshaw pour seniors) en favorisant l'intergénérationnel par la rencontre des publics ;
- ✓ Développer la communication numérique avec les seniors.

#### ➤ Sport sur ordonnance

- ✓ Déployer le dispositif « Sport sur ordonnance » à destination des enfants souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) ou d'obésité ;
- ✓ Diversifier l'offre de sortie et l'orientation des bénéficiaires du dispositif Sport sur ordonnance à la fin de la prise en charge par le CCAS avec la création d'une journée passerelle.

#### ➤ Santé

- ✓ Poursuivre le soutien à la création d'une CPTS sur le territoire ;
- ✓ Renforcer l'attractivité de la Ville pour l'accueil de professionnels de santé en facilitant leur installation ;
- ✓ Poursuivre la dynamique autour des actions du CLSM.



23 janvier 2023

*Moment convivial à l'issue de l'initiative métropolitaine « la Nuit des Solidarités »*

*Cette opération, non reconduite en 2024, a rassemblé les partenaires locaux du sans-abrisme pour un décompte de nuit des personnes vivant à la rue sur l'ensemble du territoire communal.*